



Bonne année 2019

Un petit village comme le nôtre ne peut pas vivre et apporter des services aux Montilliens sans le bénévolat. Je remercierai donc tous les acteurs et actrices qui donnent de leur temps pour nous, de la bibliothèque, du fleurissement et des associations locales, que sont le Sou des Ecoles et le Syndicat d'Initiatives. Merci également à mon équipe municipale pour son implication et à nos agents municipaux pour leur travail tout au long de l'année. Employés, maintenant au nombre de quatre avec l'arrivée de Judith Torgue, qui prend en charge les enfants au périscolaire avec un contrat annualisé de neuf heures par semaine. Ce nouveau service sur la commune est une réussite.

En juillet dernier, le jury du fleurissement a visité notre commune et a décidé de nous retirer notre deuxième fleur du label village fleuri. Nous ne rechercherons pas à reconquérir cette deuxième fleur en investissant. En effet, nous préférons avoir les compliments des cyclistes et touristes qui s'arrêtent sur notre place, tout en gardant un budget modeste pour le fleurissement.

Fin décembre 2018, vous étiez près d'un tiers à vous être abonnés à la fibre, preuve que ce service très haut débit était attendu sur notre secteur. Il ne nous reste plus qu'à nous battre pour l'amélioration de la téléphonie mobile.

Malgré une baisse de 57 % de la dotation de l'État versée aux communes par rapport à 2014, date de début de notre mandat, nous maintenons le cap de ne pas augmenter la fiscalité locale. Pour continuer nos investissements, nous avons la chance d'avoir un parc locatif important avec dix locations : huit logements, un local commercial et une salle des fêtes. Nous avons aussi une communauté de communes qui nous subventionne, avec une enveloppe de près de 90 000 euros sur trois ans pour trois projets d'investissement. Merci à elle de nous soutenir.

Afin d'améliorer l'isolation thermique de la salle des fêtes, nous allons changer les huisseries et installer des volets roulants. Afin de protéger ceux-ci, nous poserons également un filet pare ballon côté city. De ce fait, la salle des fêtes ne sera pas louée pendant le week-end de Pâques pour cause de travaux.

Autre investissement à venir dont nous avions parlé l'année dernière, la défense incendie. L'étude prévoit une réalisation d'une poche incendie par an pendant 15 ans. Néanmoins, nous pensons réaliser cinq ou six réserves incendie dès cette année, avec la réalisation d'un prêt sur cinq ans afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Nous profitons de l'arrêt du prêt effectué pour l'école en 2004, pour ne pas augmenter notre faible endettement. Nous profiterons également des subventions à l'investissement de la communauté de communes. En 2018, une réserve incendie a été créée au lieu dit Le Sayot, en accord avec un lotisseur, suite à une demande de permis de construire. Celle-ci a été enterrée, mais le surcoût par rapport à une défense incendie plein air, a été entièrement pris en charge par le lotisseur.

L'année 2019 marquera la fin du programme triennal que nous avions engagé pour le busage des fossés dans les hameaux. Il nous reste à réaliser les travaux au Fay, à Romagne, au Mas Chard et au Grand Etang.

Après une année blanche en 2018 en terme d'élection, le dimanche 26 mai 2019 aura lieu l'élection du Parlement européen. Celle-ci est en général peu plébiscitée par les électeurs, alors notez d'ores et déjà la date.

Que 2019 vous apporte santé et bonheur.

Bien cordialement,

Patrice Martin

Naissances

- 18/04/18 : Zoé Carreau née le 18 avril
- 12/09/18 : Calie Loire née le 12 septembre
- 03/08/18 : Kylian Chanteur Rosello né le 3 aout

Information concernant la mairie :

Lundi	8h30 12h30	13h00 16h00
Jeudi		13h00 16h00
Vendredi	8h30 12h30	
Samedi (semaines paires)	10h30 12h00	

04 78 06 63 56 / mairie.lemontellier@gmail.fr

Salle des fêtes

Les tarifs de location de la salle des fêtes :

Eté : 1 ^{er} mai au 30 sep.	Eté	Hiver
Montilliens	200 €	230 €
Externes	370 €	440 €
Entreprises externes	200 €	270 €

Caution : 500 € + 100 €

Option vaisselle, lave-vaisselle, cafetière : 25 €
Jour de l'an 570 € (320 € pour les Montilliens).

Défibrillateur

Un défibrillateur est toujours disponible **devant la mairie près des boîtes aux lettres** et est accessible à tous et peut sauver des vies.
N'hésitez pas en cas de besoin.

Collecte sélective

Pas de changement pour le ramassage des sacs jaunes, une semaine sur deux les jeudis :

Janvier	Février	Mars
10,24	7, 21	7, 21
Avril	Mai	Juin
4, 18	2, 16, 30*	13, 27
Juillet	Août	Septembre
11, 25	8, 22	5, 19
Octobre	Novembre	Décembre
3, 17, 31	14, 28	12, 26

- : vendredi car jeudi férié.

Pensez à bien sortir les bacs ou les sacs la veille de la levée.

Ordures ménagères

L'organisation du ramassage des ordures ménagères (bacs spécifiques distribués par la communauté de communes) reste inchangée pour 2019. Le ramassage est réalisé tous les mardis matins. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions au numéro [0800 35 30 25](tel:0800353025).

Déchetterie

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Meximieux sont les suivants :

Du Lundi au Vendredi	8h30-12h & 13h30-18h*
Samedi	8h30 - 18h*

* 19h00 du 1er avril au 30 septembre

L'accès à la déchetterie est maintenant soumis à déclaration de l'immatriculation des véhicules. Un système de reconnaissance de la plaque d'immatriculation a en effet été installé pour en contrôler l'accès.

Il est donc nécessaire de vous à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la communauté de communes de la plaine de l'Ain (CCPA) dont nous dépendons.

Ce formulaire permet de déclarer les véhicules à habiliter, une copie de la carte grise ainsi qu'un justificatif de domicile doivent être fournis (en ligne) ou par courrier.

Site internet mairie

Le site internet de la mairie reste à votre disposition pour vous transmettre différentes informations ou événements concernant les Montilliens. Nous tentons de le mettre à jour régulièrement alors ayez le réflexe

[ville-lemontellier.fr. !](http://ville-lemontellier.fr/)

Il est possible de fournir à la mairie vos coordonnées afin que certaines informations vous soient envoyées automatiquement dans votre boîte mail.

Pour cela adressez vous à la mairie pendant les permanences du secrétariat.

Décès

Udo Haaser le 18 septembre

Marie-Antoinette Jolivet le 19 octobre.

Assistantes maternelles sur Le Montellier

Voici la liste des assistantes maternelles de la commune. Pour connaître leurs disponibilités et pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à les contacter :

Karole GONCALVES 06,31,43,45,66
Patricia MONARD 06,98,46,71,87

CLIC :

Le centre local d'information et de coordination gérontologie de la Plaine de l'Ain est un guichet unique gratuit de proximité à l'adresse des personnes de plus de soixante ans, ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14h à 17h :

62 av Général Sarraïl 01500 Ambérieu en Bugey

Tel : **04 74 46 19 04** / clic@cc-plainedelain.fr

Administratif

Recensement militaire

Il est obligatoire de se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois suivants. Les jeunes sont invités à se présenter en mairie avec le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile. Le recensement est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, bac...).

Listes électorales

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription....) vous devez vous rendre en mairie avec votre carte d'identité et un certificat de domicile.

La carte d'identité et passeports

Depuis 2017 les demandes de carte d'identité et de passeport se font sur rendez-vous dans les mairies équipées d'un Dispositif de Recueil. L'administré doit établir une pré-demande sur le site de l'ANTS. Dans le cas où les personnes n'ont pas d'accès à internet, elles doivent s'adresser à la mairie pour remplir et imprimer le formulaire à télécharger sur

passeport.ants.gouv.fr

Reconnaissance avant la naissance

Pour les parents non mariés, afin d'établir la filiation, les parents, munis d'une pièce d'identité, doit faire une reconnaissance (déclaration à l'état civil) dans n'importe quelle mairie avant la naissance de l'enfant.

Mariage

Cette année nous avons eu deux célébrations de mariage :

- Nicolas Fauchoux et Lucie Grau le 19 mai.
- Jean-Philippe Faivre et Isabel Grima le 22 décembre.



Les parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves sont là pour participer aux conseils d'école et pour rapporter aux enseignants et aux élus les remarques ou doléances des parents sur la vie au sein du RPI.

Vous pouvez les contacter par mail à :

parents.rpi.blp@gmail.com

Nuisances sonores

L'arrêté municipal du 05/07/1999 définit les plages horaires pour les nuisances sonores autorisées :

- Jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Bibliothèque

Neuf bénévoles se relaient pour tenir les permanences de la bibliothèque.

Jeunes et moins jeunes sont les bienvenus pour emprunter un livre, une bande dessinée, un magazine, une revue, un documentaire...

Afin de satisfaire les goûts de chacun, les livres sont renouvelés en partie, 2 fois dans l'année.

Si vous désirez un titre spécifique, nous pouvons faire une réservation auprès de la navette mensuelle de la bibliothèque départementale de Bourg en Bresse.

Cette année l'Opération Premières Pages, s'est déroulée dans notre bibliothèque.



Le livre "Chut ! Pas de bruit bébé phoque est endormi" a été offert par le Conseil Départemental, aux tout-petits nés en 2017.

Un moment festif et convivial où petits et grands se sont retrouvés avec plaisir.

Jours et heures d'ouverture :

MARDI : 15 h à 16 h pour les enfants de l'école

SAMEDI : 10 h à 12 h

Fermeture pendant les vacances scolaires et tout le mois d'août.

La bibliothèque est gratuite pour tous les Montiliens, n'hésitez pas à venir la découvrir.



CCAS

Le 24 Novembre, les aînés du village étaient à l'honneur lors du traditionnel repas servi à la salle polyvalente.

23 séniors de plus de 65 ans, à qui le repas était offert, ont répondu présents, auxquels se sont ajoutés des conjoints, des voisins, les élus du conseil municipal, les employés communaux et le Père Billoudet, prêtre de la paroisse



Au total 45 personnes ont pu apprécier le repas préparé et servi par le traiteur "Au Bon Palais" de La Valbonne. Le repas s'est terminé par une coupe de champagne offerte par le Syndicat d'Initiatives. Sur les tables, les menus avaient été réalisés par les enfants de l'école.

Le spectacle de "Philibert l'explorateur", ventriloque, a égayé ce bel après-midi. Tous ont profité ensemble de ce bon moment convivial, mêlant les générations.



Logement communal

Le logement communal rue de l'ancienne cure a été remis à neuf. Les travaux, débutés fin 2017, ont continué début 2018 pour une livraison courant Juin.

Ce logement avait réellement besoin d'une rénovation complète.

Nous avons profité d'un logement vacant pour reloger le locataire actuel, le temps de réaliser les travaux. Finalement le locataire a préféré l'appartement actuel et nous avons pu accueillir un jeune couple dans ce bel appartement.

Ce T3 de 80 m² bénéficie d'un terrain de 200 m² dont une terrasse couverte de 10 m².

Suite à la fin de rénovation du logement nous en avons profité pour refaire l'enduit de la totalité du bâtiment. Ceci a permis de lui redonner un réel coup de jeune.

Le coût total des travaux s'élève à 89.800 €. Nous avons obtenu les subventions suivantes :

- 23 225 € du fonds de concours de la CCPA,
- 9 350 € versés au titre du plan de la Ruralité auprès de la région Rhône-Alpes,
- 34 000 € au titre du FSIL auprès de l'Etat (aides Européennes), subvention obtenue grâce aux communes ayant rejoint la CCPA et bénéficiant de cette aide.



Sarl GRANGER

Terrassement / Elagage / travaux ruraux



871 Route de Romagne | 06.74.67.16.31
01800 LE MONTELLIER | 0671220648
sarlgranger@yahoo.fr

KIBATI

Christophe ELMASSIAN

Fenêtre, portes, volets roulants et battants,
Fermetures de balcon, portails, portes de garage

Aluminium et PVC

Romagne
01800 LE MONTELLIER
E-mail : kibati@orange.fr

Tél./Fax : 04 72 25 55 86
GSM : 06 85 21 23 03
www.kibati.com

Fibre Optique

L'ouverture du réseau fibre optique est maintenant une réalité sur le village. Ce projet, géré et financé par le SIEA, a pour but de fibrer l'ensemble des communes du département de l'Ain.

Stoppé en 2012 suite à des problèmes d'incompatibilités avec certains opérateurs, l'espoir de voir le projet repartir était mince mais grâce à des subventions de l'Etat et de l'Europe, 2017 a vu la reprise des études et des réalisations sur le département.

La commune devait être fibrée à l'origine sur 2013, une étude de 2012 avait été présentée aux élus. A cette époque cependant, l'envergure du déploiement n'était pas du tout la même car seuls les hameaux proches d'une artère Pizay / Joyeux devaient bénéficier du très haut débit, cela représentait un peu moins de 50% de couverture sur la commune. Les autres hameaux devaient être raccordés dans un second temps sans garantie de calendrier.



La reprise du projet en 2017, avec un budget bien plus conséquent, permettait de couvrir la quasi-totalité des habitations dès l'ouverture du réseau.

En effet, certaines contraintes liées à des spécificités de l'opérateur historique, ont nécessité la réalisation d'artères supplémentaires pour rendre le réseau compatible.

Ainsi des lieux-dits importants tels que Romagne, écarté dans un premier temps, a pu bénéficier d'une couverture dès le mois de septembre.

Il restait cependant un lieu-dit habité en dehors de la zone de couverture : Panay.

Celui-ci ne pouvait être raccordé car, bien que proche de l'artère Cordieu/Le Montellier, il ne bénéficiait pas d'infrastructure existante (aérienne ou enfouie).

Malgré l'insistance des élus, le SIEA ne pouvait pas étendre le réseau jusqu'à Panay pour des raisons de budget. En effet, l'enveloppe allouée pour la commune, bien plus élevée qu'en 2012, n'était pas illimitée.

Dans un souci d'équité, les élus ont négocié la fourniture du matériel par le SIEA et ont décidé de prendre en charge la réalisation de la desserte de Panay pour un montant de 3300 € TTC.

Ainsi, à ce jour, nous pouvons nous réjouir d'être une des rares communes dont tous les hameaux habités sont couverts par le très haut débit.

L'ouverture du réseau est effective depuis septembre et vous pouvez dès à présent vous abonner en choisissant parmi les opérateurs déjà présents sur la commune. Pour cela vous pouvez vous rendre sur le site du réseau LiAin (disponible sur le site de la mairie) ou récupérer un dépliant en mairie.

En ce qui concerne les fournisseurs d'accès, l'année 2019 devrait voir arriver sur le réseau un ou plusieurs opérateurs nationaux ce qui permettrait d'avoir encore plus de choix et de services.

Côté financement du projet, le SIEA demande depuis 2018 une participation à l'ensemble des communes de l'Ain (ayant ou non le réseau fibre) ainsi qu'aux intercommunalités afin de mener à bien le fibrage de l'ensemble du département.

Une participation de 3 € par habitant est demandé aux communes et ce chaque année jusqu'en 2021 (date de fin théorique du projet).



Le RPI

Pas de changement au niveau de l'organisation du RPI cette année.

L'effectif sur le RPI est passé cette année à 225 élèves (223 l'an dernier, 204 en 2017/2017, 192 en 2015/2016 et 177 en 2014/2015) avec une moyenne de 25 élèves par classe. Ces élèves sont répartis dans les 9 classes du RPI comme suit :

- Pizay 72 élèves :
PS de 24 élèves.
MS/GS de 25 élèves
MS/CP de 23 élèves.
- Bressolles 102 élèves :
26 GS,
23 CP
29 CE1
24 CE2
- Le Montellier 51 élèves :
26 élèves de CM1
25 élèves de CM2

Le Restaurant Scolaire

L'association Restaurant Scolaire du RPI gère les inscriptions, les règlements, les commandes et paye le fournisseur de repas. Chaque mairie gère le personnel, les locaux et le matériel.

Les repas sont fournis par la Société Scolarest de Pusignan (69) qui travaille avec l'association depuis la création du RPI. Ils sont livrés en liaison froide, chaque matin par un employé de la Société, puis réchauffés et servis par le personnel de la cantine.

Vous pouvez consulter les menus sur le panneau d'affichage de la Mairie ainsi que sur le site ville-lemontellier.fr.

Les enfants inscrits à l'année ont reçu un calendrier de l'Avent offert par l'association.

Périscolaire

Beaucoup de changements concernant le périscolaire sur le village. En effet la municipalité a souhaité avoir une antenne périscolaire sur place alors que les années précédentes les enfants restaient sur Pizay.

Ce changement a nécessité de trouver un lieu ainsi qu'un animateur pour s'occuper des chérubins. C'est dans la salle du conseil que sont accueillis les enfants et Mme Judith Torgue, embauchée pour l'occasion, anime les séances du soir. Catherine Grimoud, notre employée communale, s'occupe des séances du matin et de certains soirs.

Les horaires / tarifs des séances sont les suivants :

7h10 à 8h25	3.5€
16h à 16h55	2.5€
16h55 à 18h	2.5€
18h à 18h30	2 €

Avec l'ouverture de cette antenne, l'ensemble de l'organisation des TriCot'Ain a été revue en profondeur. En effet, le bureau gère maintenant la partie administrative uniquement, les 3 communes reprenant à leur compte la gestion du personnel d'animation. Il s'occupe de valider les pointages des différentes mairies pour émettre les facture et réaliser les prélèvements.

Le logiciel déjà existant a été configuré de façon à avoir 3 structures distinctes correspondant aux 3 communes. Cela apporte de la souplesse sur les spécificités des 3 communes, tout permettant une simplification des démarches pour les familles qui peuvent inscrire leurs enfants depuis internet aux heures et jours qui leur conviennent.

Sur ce début d'année scolaire, le fonctionnement est plus que satisfaisant, aussi bien au niveau des infrastructures qu'au niveau de la fréquentation avec une moyenne de 8 enfants par jour.

Notre situation particulière avec un nombre restreint d'enfants nous permet d'accueillir les collégiens si besoin, tout en nous réservant le droit d'annuler cette possibilité si jamais la fréquentation devenait trop importante pour un encadrant.

Vous trouverez plus d'informations sur le site des TriCot'Ain <https://tricotains.wixsite.com/tricotain>.

Contact : 04.78.88.42.33 /
tricotain.lemontellier@gmail.com

EURL A M C

Plomberie Chauffage Climatisation Energie

Maxime CARREAU votre spécialiste plomberie, chauffage, climatisation et énergies renouvelables, vous propose ses services de conseil, d'installation, d'entretien et de dépannage.

Tel : 07 70 08 25 35 Mail : amc.eurl@gmail.com



ASSOCIATIONS

Le sou des écoles

En 2019, le Sou des Ecoles vous convie aux manifestations suivantes:

- | | |
|-----------|--------------------------------|
| 8 Mars: | Soirée Crêpes |
| 25 Mai: | Vente de Tartes au feu de bois |
| 21 Juin: | Kermesse du RPI à Bressolles |
| Juillet: | Pot de départ des CM2 |
| Novembre: | Vente de chocolats |

Les bénéfices de ces manifestations permettent de financer les projets scolaires (culturels, artistiques ou sportifs) des élèves du RPI.

L'association est composée de parents bénévoles qui, dans la bonne humeur, accordent une partie de leur temps à la récolte de fonds pour permettre aux enfants de réaliser des activités plus enrichissantes et/ou plus nombreuses.

Un grand merci à ceux qui s'impliquent chaque année à la bonne réalisation de ces manifestations! Et tout nouveau membre est le bienvenu, que ce soit ponctuellement ou tout au long de l'année!



La composition du bureau :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| Géraldine Ridet: | Présidente |
| Stéphanie Criado: | Vice-Présidente |
| Marion De Reboul: | Tresorière |
| Céline Boillon: | Vice-Tresorière |
| Corinne Salvadori: | Secrétaire |

Membres :

- Delphine Granger
Karole Martignat

Carole B. Coiffure

Prestations sur Rendez-vous
du Lundi au samedi

06 03 36 08 09

Coiffure à Domicile - Femmes, Hommes & Enfants

Brevet professionnel "coloriste permanentiste"
amocaromica@free.fr

Carte de Fidélité

BACSYL ELEC

Electricité Générale

Sylvain BACOT

997 Route de Romagne
01800 LE MONTELLIER

Tél. 06 38 78 22 89
bacsylelec@gmail.com

Syndicat d'initiatives

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble du Syndicat d'Initiatives de Le Montellier, association amenée à disparaître sans l'implication, très forte, de ses bénévoles. Leurs participations physiques et leurs réflexions dans les projets sont autant de points importants pour la bonne marche d'une association.

2018 a été une année transitoire avec la nomination tardive d'un nouveau bureau et l'arrivée de 5 nouveaux membres (liste non exhaustive..... pensez-y).

Toutefois 2 manifestations ont pu être planifiées, le Barbecue le 6 juillet et le Vin Nouveau le 16 novembre, qui ont remporté un franc succès avec une participation très significative des habitants de notre village. Pour l'année 2019, 3 évènements sont programmés,

- Le 12 mai un Vide Grenier
- Le 5 juillet le Barbecue du village
- Le 16 novembre le Vin Nouveau



La vie d'un village est rythmée par l'implication de ses associations et de ses habitants. Venez nombreux, c'est notre récompense.

Toute l'équipe du Syndicat d'Initiatives vous souhaite une très bonne année 2019